

(N° 88.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1882.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires et un crédit nouveau aux Budgets de la Dette publique, des Finances et des Non- Valeurs et des Remboursements des exercices 1882 et antérieurs.

(Voir les nos 186 et 197, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président, DEVADDER et le Baron
BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement sollicite des crédits s'élevant dans leur ensemble à la somme de fr. 797,560-55. Dans cette somme est compris un crédit nouveau s'élevant à 625,000 francs. Il provient des intérêts des bons du trésor émis en 1881 pour l'achèvement de certains travaux publics dont le coût a dépassé les prévisions budgétaires.

Le complément des crédits sollicités est destiné à solder des dépenses de nature diverse restées impayées sur les exercices 1876, 1879-1880 et 1881.

Le libellé du Projet de Loi en donne le détail.

Le Projet de Loi qui vise ces crédits a été voté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 5 mai 1882, à l'unanimité des membres présents.

Votre Commission des Finances, Messieurs, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.

Le Vice-Président,
J.-R. BISCHOFFSHEIM.